

RAPPORT ANNUEL 2018-2019



Commission scolaire de Charlevoix

S'instruire

Grandir

Et Réussir...

Table des matières

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	1
PRÉSENTATION ET RÉALISATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES.....	2
MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES	3
DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD D'ORGANISMES PUBLICS	4
LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE	4
PORTRAIT	5
PORTRAIT DE LA CLIENTÈLE DE LA COMMISSION SCOLAIRE	5
FAITS SAILLANTS ANNUELS DE LA COMMISSION SCOLAIRE	7
FAITS SAILLANTS DES SERVICES.....	7
Ressources humaines	7
Ressources financières.....	7
Ressources matérielles.....	7
Technologies de l'information	8
Services éducatifs et culturels offerts	8
RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR)10	
RÉSULTATS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	27
PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE.....	27
DESCRIPTION DES OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE LA RÉPARTITION DES REVENUS	28
Objectifs.....	28
Principes.....	28
Critères	29
UTILISATION DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES	29
GESTION DE CONTRÔLE DES EFFECTIFS.....	31
Reddition relative à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs (LGCE).....	31
Statistiques des employés par catégorie	32
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICE.....	32
RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE.....	33
RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE PARENTS	35
RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE.....	36
COMITÉS DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE	37
Comité de vérification	37
Comité des ressources humaines.....	37
Comité de gouvernance et d'éthique	37

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Monsieur le Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2018-2019 de la Commission scolaire de Charlevoix (CSDC). Ce bilan de nos activités représente un outil privilégié pour informer la communauté, plus particulièrement celle de Charlevoix, des réalisations et des défis liés à la mission qui nous est confiée, soit celle d'assurer des services éducatifs de qualité aux élèves jeunes et adultes de Charlevoix.

La persévérance et la réussite scolaires sont au cœur de nos préoccupations quotidiennes. Ce rapport annuel vous permettra de constater les efforts consentis par la commission scolaire afin d'assurer la qualification et la diplomation du plus grand nombre d'élèves. En cette première année du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022, nous avons pu définir nos orientations et nos enjeux pour les prochaines années à venir. Pour y arriver, nous misons sur l'engagement, la collaboration et la bienveillance de tous les acteurs concernés.

Jour après jour, accompagner des élèves dans leurs apprentissages et leur offrir un environnement sain et stimulant demandent rigueur, engagement et passion. Ce dévouement, nous le devons à notre personnel enseignant, professionnel et de soutien, aux directions d'établissements, aux cadres et aux commissaires. Les parents et les partenaires du milieu sont également des acteurs clés et leur soutien à notre mission est inestimable. À vous tous, un sincère MERCI !

Depuis 2010, la CSDC s'est vu imposer des compressions budgétaires importantes. Bien que du réinvestissement a été effectué dans l'éducation depuis 2016-2017, et ce, davantage en mesures budgétaires ciblées en services aux élèves, certaines compressions sont toujours présentes. Annuellement, ces compressions se chiffrent à un peu plus de 1,3 M\$. Au cumulatif, elles atteignent 8,8 M\$. En juin 2019, la commission scolaire demandait à nouveau l'autorisation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) de déposer un budget déficitaire. C'est d'ailleurs au terme d'un exercice d'analyse de ses pratiques administratives par Raymond Chabot Grant Thornton effectuée en 2014-2015 qu'il en est ressorti que la CSDC était déjà dans une dynamique d'optimisation de ses ressources, qu'une saine gestion était présente dans l'organisation et que peu de leviers étaient disponibles afin d'assurer l'équilibre budgétaire de l'organisation sans atteindre un point de rupture. Ainsi, la CSDC poursuit ses démarches auprès du ministère afin d'assurer le financement adéquat et équitable de l'organisation. La situation demeure exigeante puisque la CSDC s'est obligée à maintenir son offre de services éducatifs de qualité, malgré ce contexte.

En dépit de ce contexte, le Conseil des commissaires est demeuré centré sur la mission de l'organisation et il continue de se gouverner dans une dynamique de saine gestion des ressources pour le plus grand bien des élèves, jeunes ou adultes, qui fréquentent nos établissements. Nous tenons donc à remercier chaleureusement les commissaires pour leur collaboration, la qualité de leur gouvernance et des décisions prises, et ce, dans le plus grand intérêt de la population de Charlevoix. Bonne lecture !

Pierre Girard

Président du Conseil des commissaires

Martine Vallée

Directrice générale

PRÉSENTATION ET RÉALISATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Afin de traiter les affaires qui lui sont soumises, le Conseil des commissaires utilise plusieurs types d'instances, dont le comité plénier, les comités de la Loi sur l'instruction publique, le Comité exécutif et le Conseil des commissaires. Ainsi, en 2018-2019, les membres du Conseil des commissaires se sont réunis à 17 reprises.

En plus des affaires courantes, les dossiers suivants ont, entre autres, été étudiés :

- Présentation du [Plan d'engagement vers la réussite](#) (PEVR) 2018-2022 de la CSDC ;
- Adoption de la politique relative aux drogues, aux médicaments et à l'alcool ;
- Acceptation de l'offre de service pour l'amélioration de la gestion des matières résiduelles ;
- Démarche de développement durable et écoresponsable, notamment le projet de certification de l'ensemble des bâtiments de la CSDC au programme *ICI on recycle* ;
- Contribution financière au Projet Kenya de l'École secondaire du Plateau et au voyage au Maroc du Centre éducatif Saint-Aubin ;
- Demandes d'ajout d'espace dans nos écoles pour les classes de maternelles 4 ans ;
- Prolongation du contrat du protecteur de l'élève ;
- Entente pour le stationnement de La Fabrique à La Malbaie ;
- Événement *Notre réussite collective* présentant les statistiques de performance de la commission scolaire aux partenaires du territoire ;
- Service pour la formation à distance en formation générale aux adultes : Diplômaticq ;
- Adoption de la politique sur la sécurité de l'information.

VOUS POUVEZ CONSULTER
LE RÈGLEMENT
CONCERNANT LE CODE
D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE APPLICABLE
AUX COMMISSAIRES DE LA
CSDC SUR NOTRE SITE
INTERNET [ICI](#).



Noëlle-Ange Harvey, Guylaine Guay, Pierre Girard, Sylvain Tremblay, Sonia Tremblay, Michel Boulianne, Karine Desbiens, Chantal Guay, Nadine Tremblay, Isabelle Simard-Lavoie, Sylvie Foster, Jeanne-D'arc Boivin-Girard (absente) et Stéphanie Mérineau (absente)

MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES



M. Pierre Girard,
Présidence



M. Michel Boulianne
Circonscription 1
Petite-Rivière-Saint-
François, Baie-Saint-Paul



Mme Chantal Guay
Circonscription 2
Baie-Saint-Paul



Mme Karine Desbiens
Circonscription 3
Les Éboulements,
Saint-Hilarion, Saint-
Irénée



Mme Jeanne-D'arc Boivin-
Girard
Circonscription 4
Notre-Dame-des-Monts,
Saint-Aimé-des-Lacs,
Saint-Urbain, Baie-Saint-
Paul, Lac Pikauba



Mme Nadine Tremblay
Circonscription 5
Clermont



Mme Sonia Tremblay
Circonscription 6
La Malbaie



Mme Guylaine Guay
Circonscription 7
La Malbaie



Mme Sylvie Foster
Circonscription 8
Baie-Sainte-Catherine,
Saint-Siméon, Mont-Élie,
La Malbaie



Mme Noëlle-Ange Harvey
Circonscription 9
Isle-aux-Coudres

Commissaires représentants du Comité de parents et du Comité des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (ÉHDAA)



Mme Isabelle Simard-
Lavoie
Commissaire
Secteur primaire



M. Sylvain Tremblay
Commissaire
Secteur secondaire



Mme Stéphanie Mérineau
Commissaire
ÉHDAA

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD D'ORGANISMES PUBLICS

Depuis le 1^{er} mai 2017, les organismes publics sont tenus d'établir et de diffuser une procédure pour faciliter la divulgation, dans l'intérêt public, d'actes répréhensibles par les employés. Conséquemment, la CSDC a nommé sa secrétaire générale au titre de responsable du suivi des divulgations. Aucune divulgation n'a été reçue au cours de l'année 2018-2019.

LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Conformément à l'article 220 de la Loi sur l'instruction publique, la CSDC doit rendre compte dans son rapport annuel de la nature des événements pour lesquels des plaintes ont été portées à l'attention de la direction générale, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.

Écoles primaires (14 établissements) Clientèle totale : 1 877	Écoles secondaires (3 établissements) Clientèle totale : 1 135
149 interventions afin de lutter contre la violence et l'intimidation	67 interventions afin de lutter contre la violence et l'intimidation
Soit 0,8 événement par jour pour l'ensemble des écoles primaires	Soit 0,37 événement par jour pour l'ensemble des écoles secondaires

Pour tous les événements reçus et signalés par les écoles, des interventions ont été faites. La nature de la plupart des événements est de la violence verbale ou physique. Les cas d'intimidation sont beaucoup plus rares et à caractère verbal. Aucune intervention n'a fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.

PORTRAIT

La région de Charlevoix regroupe deux MRC qui occupent un vaste territoire étalé sur plus de 150 kilomètres, situé sur la rive nord du Saint-Laurent, de Petite-Rivière-Saint-François à Baie-Sainte-Catherine.

Au 1^{er} juillet 2016, la population de Charlevoix comptait 28 506 habitants. Aux prises avec une décroissance de sa population depuis les années 1990, Charlevoix semble avoir retrouvé une certaine stabilité depuis quelques années, bien que les perspectives démographiques prévoient une variation de la population à la baisse d'ici 2036.

Les activités liées au secteur tertiaire, tel le commerce au détail, l'administration

publique, les soins de santé, la construction et le transport sont des segments importants de l'activité économique charlevoisienne. L'économie régionale repose également sur l'industrie touristique, les services généraux, la forêt et l'agriculture. Mentionnons que la proximité du fleuve et la longue tradition maritime de Charlevoix représentent encore aujourd'hui des valeurs sûres pour nous. À titre d'exemple, la présence d'un chantier maritime opérant à L'Isle-aux-Coudres offre une possibilité d'emploi pour les jeunes qui font leur formation en soudage-montage à notre centre de formation professionnelle situé à La Malbaie.

PORTRAIT DE LA CLIENTÈLE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

STATISTIQUES			
Élèves du secteur jeune		Élèves en éducation des adultes et en formation professionnelle	
<i>Préscolaire</i>	<i>265</i>	<i>Formation générale</i>	<i>240</i>
<i>Primaire</i>	<i>1612</i>	<i>Formation professionnelle</i>	<i>127</i>
<i>Secondaire</i>	<i>1135</i>	Total	367
Total	3012		
Transport scolaire		Service aux entreprises	
<i>Près de 2 520 élèves sont transportés par 42 autobus, 1 minibus et 4 berlines.</i>		<i>Le service aux entreprises a offert des activités de formation à 504 individus au cours de l'année 2018-2019</i>	

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

École Les Marées montantes

- 01 — Marguerite-d'Youville
- 02 — Félix-Antoine-Savard
- 03 — Marie-Victorin
- 04 — Notre-Dame-du-Bon-Conseil

École L'Écho des trois montagnes

- 05 — Laure-Gaudreault
- 06 — Beau-Soleil
- 07 — Fernand-Saindon

École de la Rose-des-Vents

- 08 — Saint-Pierre
- 09 — Marie-Reine
- 10 — Léonce-Boivin
- 11 — Notre-Dame-de-Lorette

École Valléemont

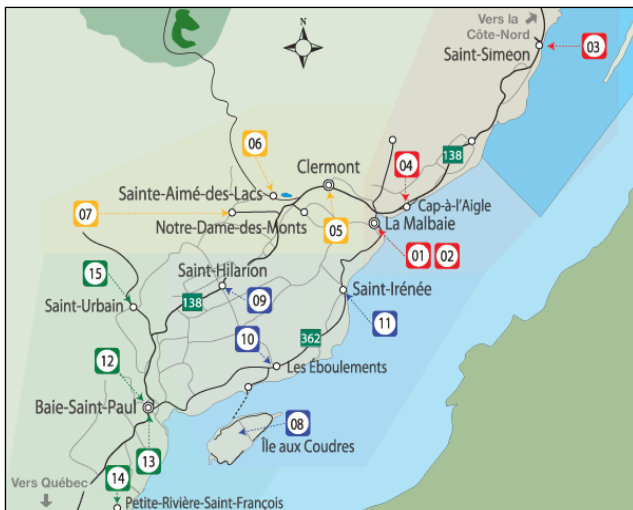
- 13 — Sir-Rodolphe-Forget
- 14 — Saint-François
- 15 — Dominique-Savio

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

- 16 — Centre éducatif Saint-Aubin (Baie-Saint-Paul)
- 17 — École secondaire du Plateau (La Malbaie)
- 08 — École Saint-Pierre (L'Isle-aux-Coudres)

ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- 16 — Pavillon Saint-Aubin (Baie-Saint-Paul)
- 17 — Pavillon Les Cimes (La Malbaie)



02 – Félix-Antoine-Savard



06 – Beau-Soleil



14 – Saint-François



16 – Centre éducatif Saint-Aubin

FAITS SAILLANTS ANNUELS DE LA COMMISSION SCOLAIRE

FAITS SAILLANTS DES SERVICES

Ressources humaines

Relations de travail – Négociations locales

Au niveau des relations de travail, les négociations locales avec le personnel enseignant, le personnel de soutien et le personnel professionnel se sont poursuivies au cours de l'année scolaire 2018-2019. Des ententes de principes sont survenues entre les représentants des parties patronales et des parties syndicales, et ce, au niveau des trois tables de négociations. L'entente locale du personnel professionnel a ainsi été signée le 14 mai 2019 et l'entente locale du personnel de soutien a été signée le 4 décembre 2019. L'entente locale du personnel enseignant devrait être officialisée à la suite de la finalisation de l'écriture des textes au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Recrutement et dotation : rareté de main-d'œuvre

Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, la CSDC a été amenée à redoubler d'efforts au niveau du recrutement de personnel afin de combler les besoins, mais aussi à poser un regard critique sur la situation et sur ses pratiques de gestion. La CSDC s'est engagée à trouver des solutions et envisager des orientations lui permettant de réaliser sa mission tout en s'assurant de maintenir une qualité de service aux élèves. Plusieurs actions ont été posées en ce sens, notamment l'augmentation des affichages de postes et des participations à des salons de l'emploi, des efforts communicationnels pour accroître la visibilité de l'organisation dans le but de la positionner comme un employeur de choix (production d'une vidéo, affichages variés, création de partenariat visant à attirer du personnel qualifié, etc.), des représentations auprès de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et de diverses associations afin de dénoncer la situation relative à la rareté de main-d'œuvre et suggérer des pistes de solutions, la validation des obligations légales de la commission scolaire en regard de la situation et enfin un resserrement au niveau de l'autorisation de certains congés au personnel.

Ressources financières

- La commission scolaire termine l'année scolaire 2018-2019 avec un résultat déficitaire de 411 865 \$, ce qui respecte l'autorisation octroyée par le ministre ;
- Le déficit accumulé se chiffre à 1 267 875 \$ au 30 juin 2019 ;
- Les ressources financières ont procédé à la migration de son système d'approvisionnement et de comptabilité fournisseur vers Mozaïk-AX Finances.

Ressources matérielles

Le service des ressources matérielles a procédé aux travaux suivants sur ces bâtiments :

- Réfection de l'aire de stationnement de l'école Léonce-Boivin ;
- Réfection des façades extérieures de l'École secondaire du Plateau ;
- Réfection des vestiaires sportifs de l'École secondaire du Plateau ;

- Travaux de réhabilitation sismique au Centre éducatif Saint-Aubin ;
- Des projets d'embellissement des cours d'école ont été réalisés ou ont débuté pour les établissements suivants :
 - École Léonce-Boivin (Les Éboulements) ;
 - École Marie-Victorin (Saint-Siméon) ;
 - École Saint-Pierre (L'Isle-aux-Coudres) ;
 - École Laure-Gaudreault (Clermont).
- Une démarche écoresponsable a été initiée dans l'ensemble des établissements.

Technologies de l'information

- Le service des technologies de l'information a procédé à un déploiement massif des équipements technologiques dans les établissements scolaires acquis pour une première année avec les fonds dédiés à la *Stratégie numérique en éducation* ;
- Une attention particulière a été portée à la sécurité de l'information. Un projet organisationnel porté principalement par le service des technologies de l'information a vu le jour. De nombreuses initiatives visant à mitiger les risques en sécurité de l'information ont été déployées. Une politique sur la sécurité de l'information a été adoptée par le Conseil des commissaires.

Services éducatifs et culturels offerts

Intégration de la dimension culturelle à l'école

Favoriser le respect du mandat du comité culturel quant à la communauté culturelle de Charlevoix et favoriser la visite des lieux culturels, salles et organismes.

- Présence renouvelée de l'agente de développement de la MRC, agente de développement culturel madame Annie Vaillancourt ;
- Tenue d'une rencontre entre le comité culturel et les organismes culturels de la région de Charlevoix pour connaître les besoins de chacun des milieux ;
- Diffusion d'un formulaire de rétroaction pour connaître les besoins d'amélioration en lien avec les sorties scolaires et les ateliers culturels offerts par les organismes de la région ;
- Tenue du *speed meeting* annuel. Au total, 13 organismes participants et 8 représentants de l'enseignement et des services de garde étaient présents ;
- Création d'un comité pour favoriser l'augmentation du nombre d'organismes de notre région inscrits au répertoire culture-éducation avec deux représentants des deux MRC de Charlevoix.
- Comité composé de monsieur Stéphane Charest, agent de développement à la MRC de Charlevoix-Est, madame Annie Vaillancourt, agente de développement culturel à la MRC de Charlevoix et madame Isabelle Lapierre, responsable du comité culturel de la CSDC.

Favoriser la diffusion de l'offre d'activités et d'événements culturels au personnel de la CSDC afin d'en faire la promotion par l'amélioration des communications en lien avec la culture dans nos écoles.

- Création d'un dossier partagé sur SharePoint partageant un outil référentiel permettant l'accessibilité aux enseignants et responsables des services de garde le dépôt d'une demande pour culture-école ;
- Tenue de 5 rencontres du comité culturel ;
- Représentativité de tous les actes d'établissement respecté ;
- Réalisation d'une fiche cartonnée aide-mémoire (procédurier demande culture-école) ;
- Promotion des plateformes Internet de recherches disponibles.

Faire connaître et accepter la politique culturelle de la commission scolaire par une plus grande sensibilisation des directions d'établissement à l'importance de la culture dans nos écoles.

- Présentation des grandes lignes du plan d'action du comité culturel aux directions en début d'année lors d'un comité de coordination des directions d'école ;
- Présentation du bilan des réalisations aux directions.

Proposer aux comités culturels des écoles des activités en relation avec les programmes par la mise en place d'un moment fort de l'année fixé au calendrier pour promouvoir la culture.

- Rencontre « moments forts » de novembre et janvier maintenue pour la compilation et analyse des demandes d'ateliers et des sorties scolaires pour la culture à l'école ;
- Mandat de responsabilité du comité culturel et représentation ;
- Participation à la clinique culturelle donnée par Les Arts et La Ville tenue à Baie-Saint-Paul le 5 mars dernier. Aussi, deux participations à des jurys, dont l'un pour le prix du patrimoine de la MRC de Charlevoix et l'autre pour les Bourses Jeunes Artistes Danielle Ouellet supportées par le Musée de Charlevoix. En juin, présence et participation à la rencontre des représentants des comités culturels culture-éducation à Québec.

Proposer aux comités culturels des écoles des activités en relation avec les programmes et diffuser les réalisations culturelles dans la communauté.

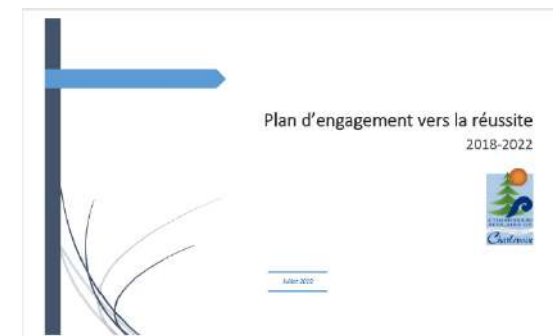
- Réalisation et diffusion de la capsule vidéo promotionnelle des activités culturelles vécues dans la Commission scolaire de Charlevoix ;
- Support à la réalisation de l'événement *Le Festif! à l'école*. C'est 350 jeunes qui ont vécu des ateliers musicaux avec Koriass, Gabrielle Shonk et Philippe Brach et 550 jeunes qui ont pu assister aux spectacles ;
- Lancement d'un projet de médiation culturelle ([Je te chante mon Charlevoix](#) en chanson). Plus de 45 jeunes de toutes les écoles secondaires ont souhaité la bienvenue aux immigrants de la région en chantant avec tout ce qu'il y a de culturel en eux. Projet réalisé en partenariat avec 3 enseignantes, la MRC de Charlevoix, l'organisme SANA et Éric Larochelle, un auteur-compositeur de la région de Charlevoix ;
- Soutien aux Bourses Jeunes Artistes Danielle Ouellet. Plus de 81 élèves de la CSDC ont participé à cette activité.

RÉSULTATS RELATIFS AU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR)

Vision

La Commission scolaire de Charlevoix offre un environnement d'apprentissage stimulant et bienveillant favorisant le déploiement du plein potentiel de citoyens ouverts sur le monde.

« Pour y arriver, nous misons sur... » :



L'engagement s'exprime par l'exercice d'un leadership porteur de changement qui mobilise l'individu à s'impliquer dans son environnement pour répondre à la diversité des besoins.

L'engagement

La collaboration entre les individus sollicite l'intelligence collective et reconnaît les expertises des différents acteurs dans le but de rechercher et d'expérimenter ensemble les meilleures stratégies favorisant le déploiement et l'expression du plein potentiel de chaque apprenant.

La collaboration

La bienveillance mobilise l'individu à intervenir et à s'impliquer dans un environnement empreint d'empathie et de positivisme favorisant un sentiment de bien-être et de sécurité physique et émotionnelle.

La bienveillance

ORIENTATIONS

Favoriser le déploiement du plein potentiel de chaque apprenant

Offrir un environnement inclusif, propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite

Mobiliser les acteurs afin de soutenir la réussite des apprenants

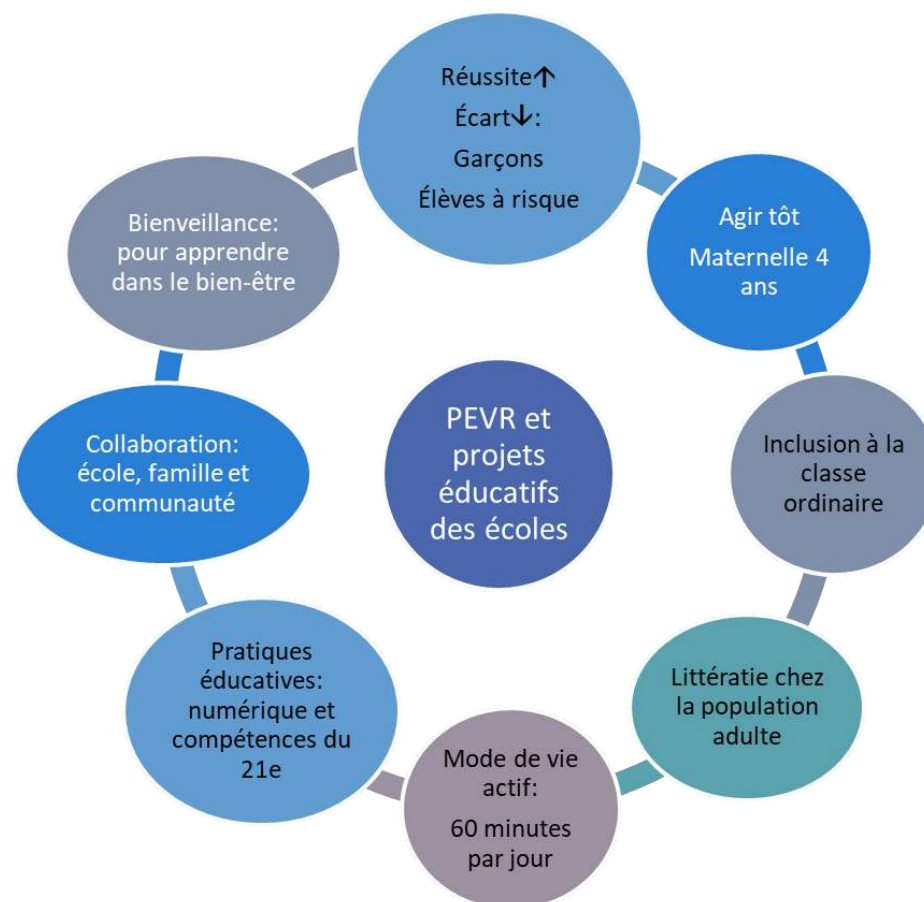
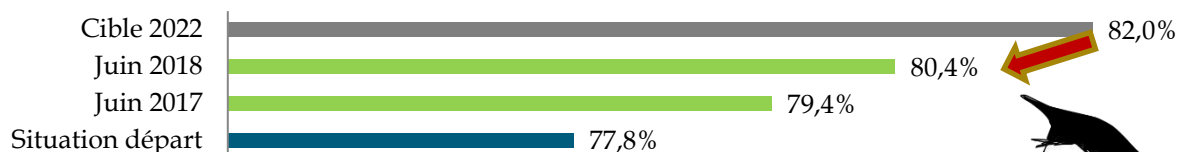


Tableau des résultats du PEVR

Orientation 1 : Favoriser le déploiement du plein potentiel de chaque apprenant

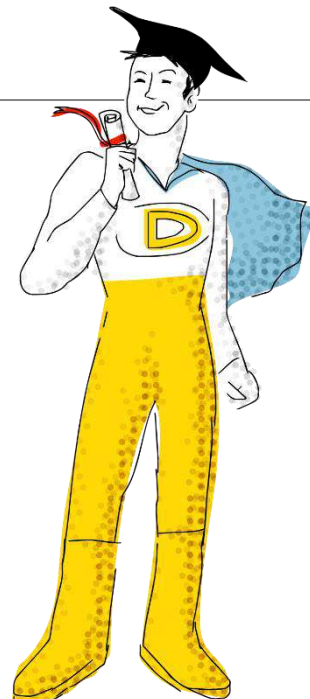
Objectif 1.1	<u>D'ici 2022, augmenter à 82 % le taux de diplomation et de qualification après 7 ans¹</u>	Situation de départ (%)	Cible 2022 ² (%)
Indicateur 1.1.1 ³	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans : Garçons : Filles :	77,8 69,4 87,0	82,0 74,0 90,0
Indicateur 1.1.2 ⁴	Taux de diplomation et de qualification après 5 ans : Garçons : Filles :	64,6 54,4 73,8	73,5 67,0 80,0
Indicateur 1.1.3 ⁵	Proportion des élèves qui ont accès à un premier diplôme (DES/DEP) après 7 ans – taux de diplomation : Garçons : Filles :	69,0 60,5 78,3	74,0 65,0 83,0

Taux de diplomation et de qualification après 7 ans



DIPLO

Diplo est un jeune homme curieux qui aime découvrir et bouger ! Grâce à sa persévérance, à sa détermination et au soutien du personnel de son école, Diplo a réussi à décrocher son superdiplôme qui lui permettra de poursuivre ses rêves et d'étudier dans l'école de son choix.



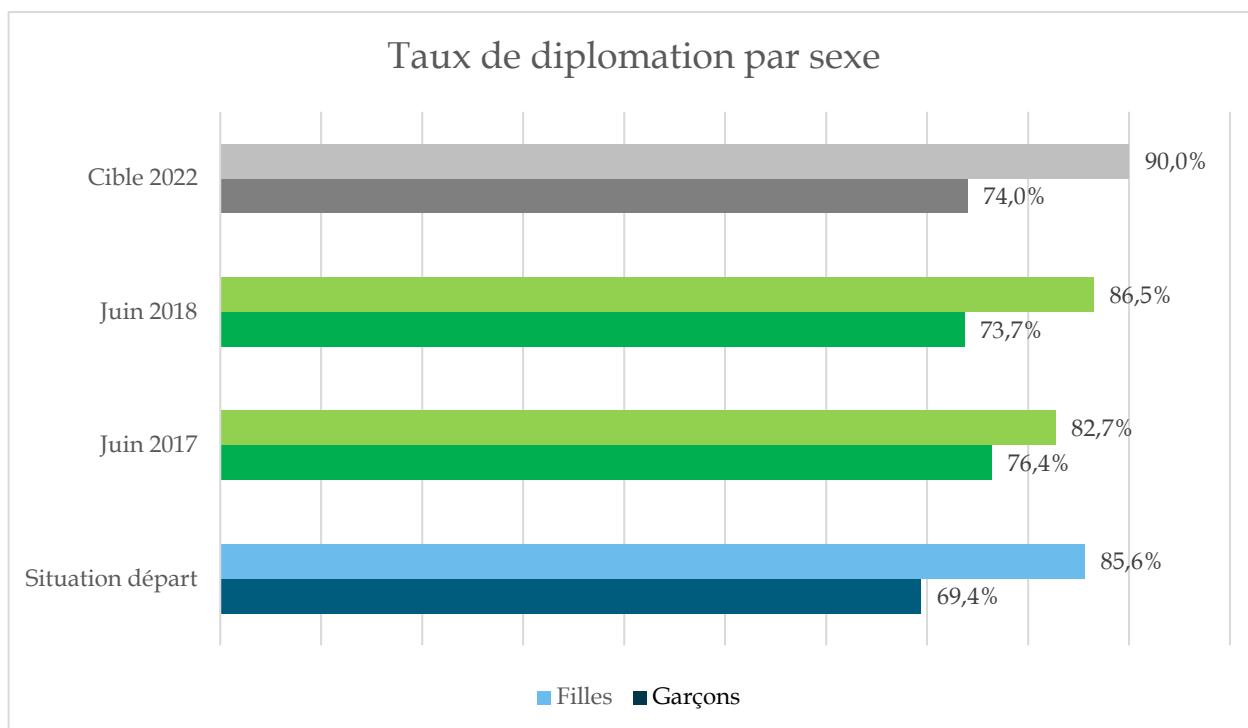
¹ MÉES – cible 2030 : 90 % (diplôme et qualification), dont 85 % (diplôme : DES ou DEP)

² MÉES : cible 2022 de 84 %

³ MÉES : cohorte 2009-2010. Référence : Rapport – Diplomation et qualification par commission au secondaire, édition 2017.

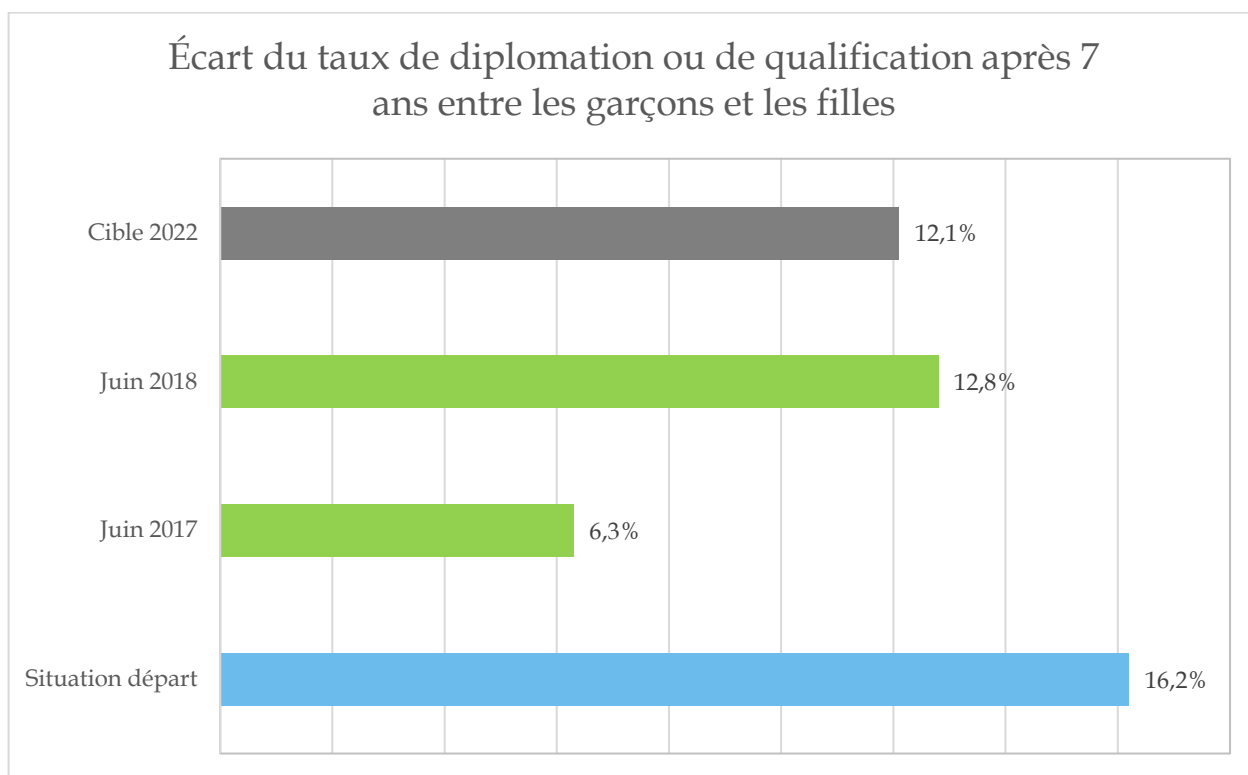
⁴ MÉES : cohorte 2011-2012

⁵ MÉES : cohorte 2009-2010. Référence : La convention de partenariat – Portrait des statistiques ministérielles, octobre 2017.



DIPLOMATION/QUALIFICATION CSDC	RÉSEAU PUBLIC	ENSEMBLE DU QUÉBEC (INCLUS LE PRIVÉ)
SITUATION DE DÉPART : 77,8 %	76,5 %	80,1 %
JUIN 2017 : 79,4 %	77,7 %	80,9 %
JUIN 2018 : 80,4 %	78,5 %	81,8 %

Objectif 1.2	<u>D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves⁶</u>	Situation de départ ⁷ (%)	Cible 2022 (%)	Cible 2030 (%)
Indicateur 1.2.1	Écart du taux de diplomation ou de qualification après 7 ans entre les garçons et les filles	16,2	12,1	8,1
Indicateur 1.2.2	Écart du taux de diplomation ou de qualification après 7 ans entre les élèves HDAA et les élèves réguliers	51,6	25,8	25,8
Indicateur 1.2.3	Écart du taux de diplomation ou de qualification après 7 ans chez les élèves des écoles défavorisées	7,2	4,0	3,6
Indicateur 1.2.4	Écart du taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des élèves issus de l'immigration	(10,6) ⁸	8,4 ⁹	5,7



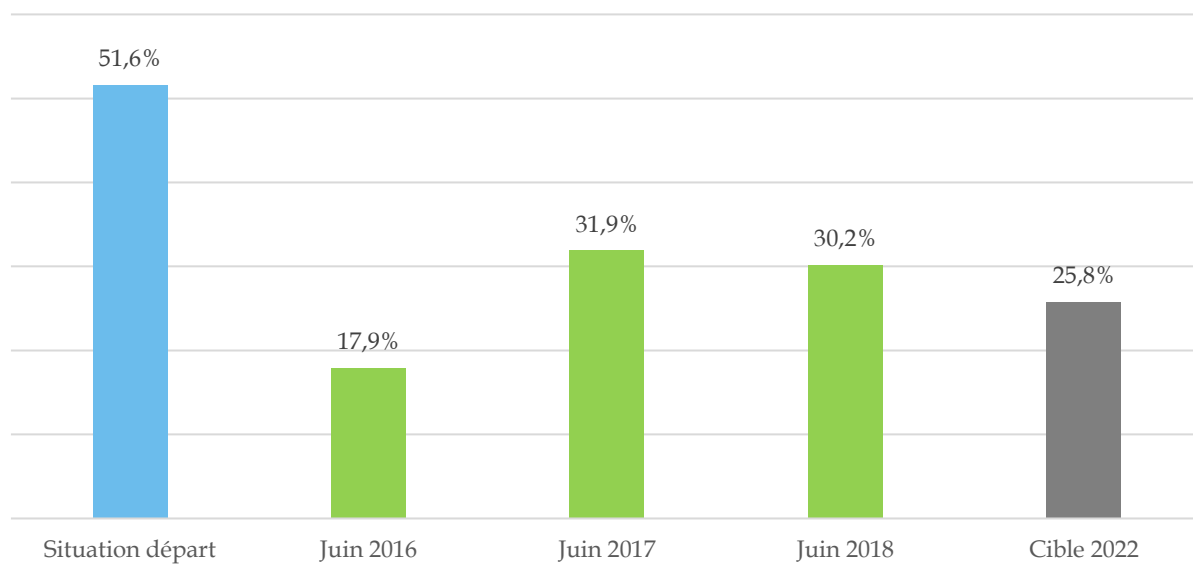
⁶ Objectif du MÉES

⁷ Cohorte 2008-2009

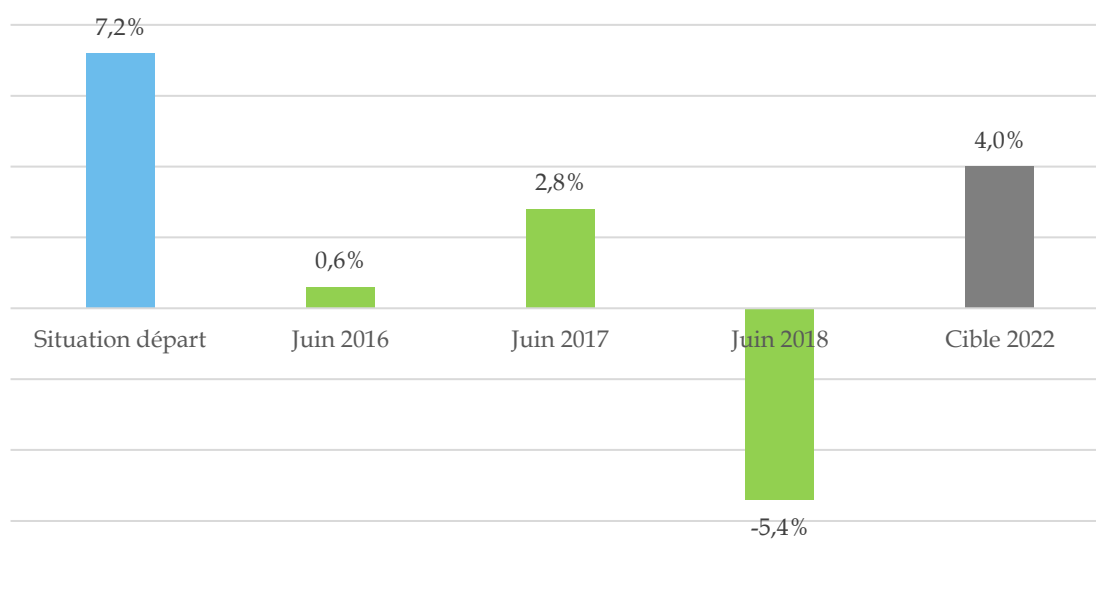
⁸ Pour la cohorte de référence 2008-2009, l'écart est négatif : (10,6). Explication : le nombre limité d'immigrants de 1^{re} génération peut occasionner une grande variabilité de la statistique.

⁹ En référence à la cohorte 2009-2010 : écart est de 11,4.

Écart du taux de diplomation ou de qualification après 7 ans entre les élèves HDAA et les élèves réguliers



Écart du taux de diplomation ou de qualification après 7 ans chez les élèves des écoles défavorisées





Zhéros n'a pas lâché et a persévéré dans ses études grâce aux encouragements de ses superacolytes Diplo, Podium et Enviro. La collaboration, le soutien et la bienveillance de ses profs et de tout le personnel de son école ont également permis à Zhéros de s'accrocher et de réussir. Tous ceux et celles qui le côtoient aujourd'hui sont très fiers de son parcours.

TAUX DE SORTIES SANS DIPLÔME NI QUALIFICATION

TAUX DE DÉCROCHAGE : 4,4 %

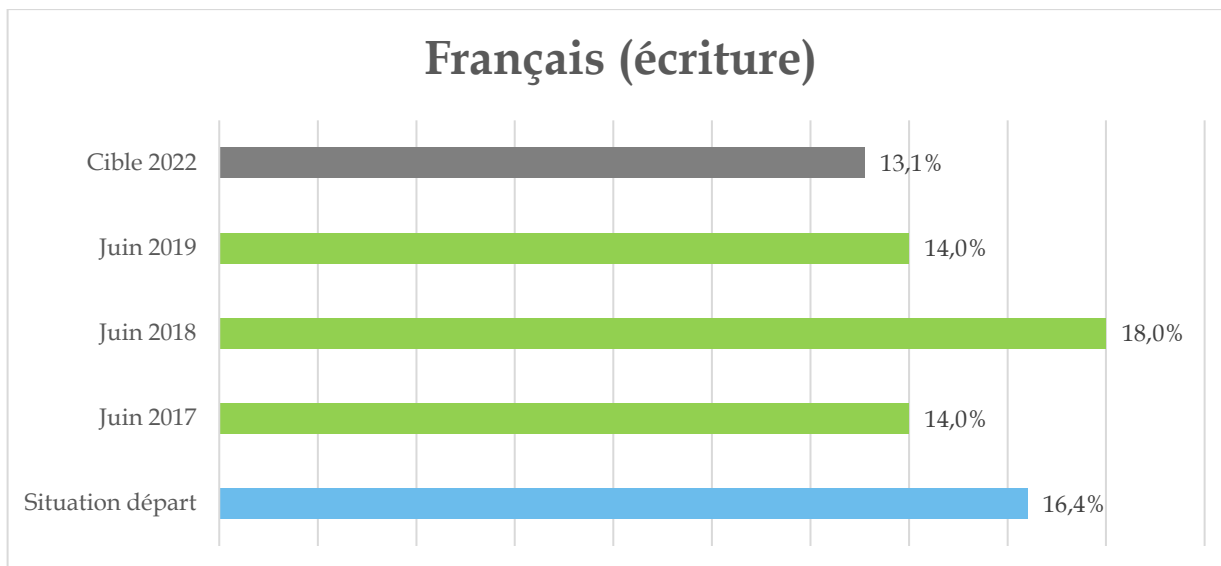
LA CSDC SE CLASSE AU 1^{er} RANG

TAUX DE DÉCROCHAGE	TAUX	RANG/72 CS
JUIN 2016	6,7 %	3 ^e
JUIN 2017	4,4 %	1 ^{er}

Objectif 1.3 ¹⁰	D'ici 2022, diminuer de 20 % la proportion d'élèves à risque ¹¹ qui terminent le 1er cycle du primaire	Situation de départ (%)	Cible 2022 (%)
Indicateur 1.3.1	Proportion des élèves à risque en français à la fin du 1 ^{er} cycle primaire, <u>par sexe</u> : Français écriture (RFC) : Français lecture (RFC) :	16,4 13,3	13,1 10,6
Indicateur 1.3.2	Proportion des élèves à risque en mathématique à la fin du 1 ^{er} cycle primaire, <u>par sexe</u> : Mathématique (sommaire) :	10,4	8,3

Information complémentaire

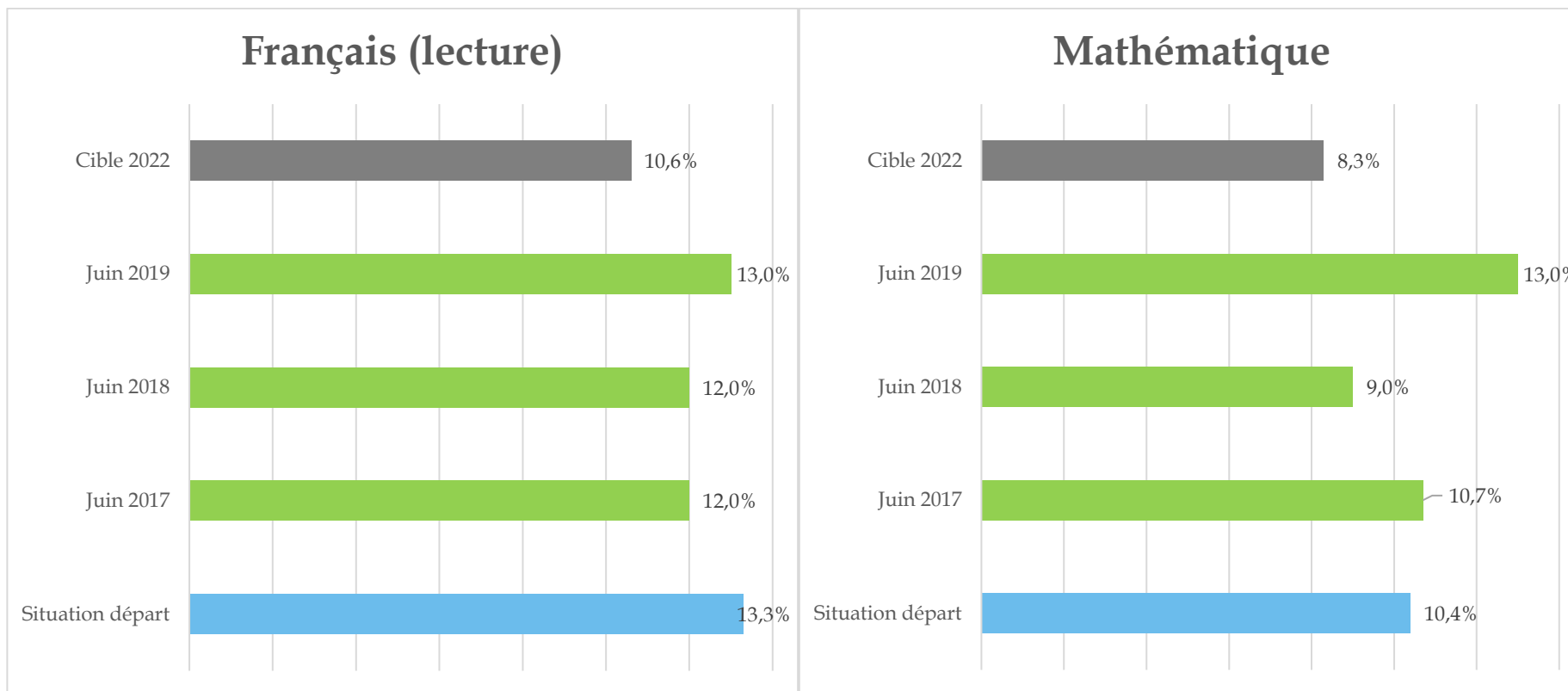
Proportion des enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilité (EQDEM), <u>par sexe</u>	Total : Garçons : Filles :	74,5 % 70,4 % 84,7 %
--	----------------------------------	----------------------------



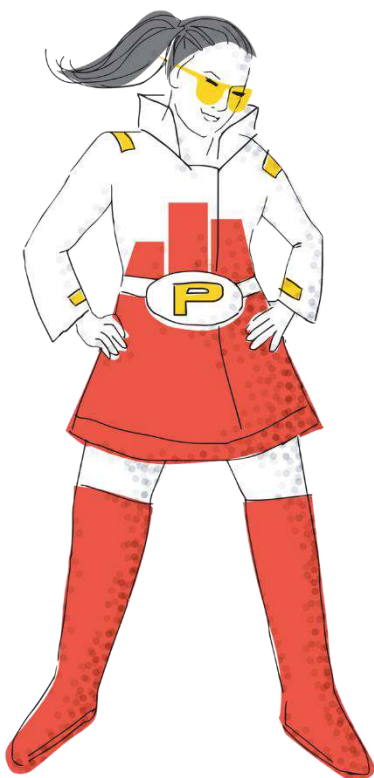
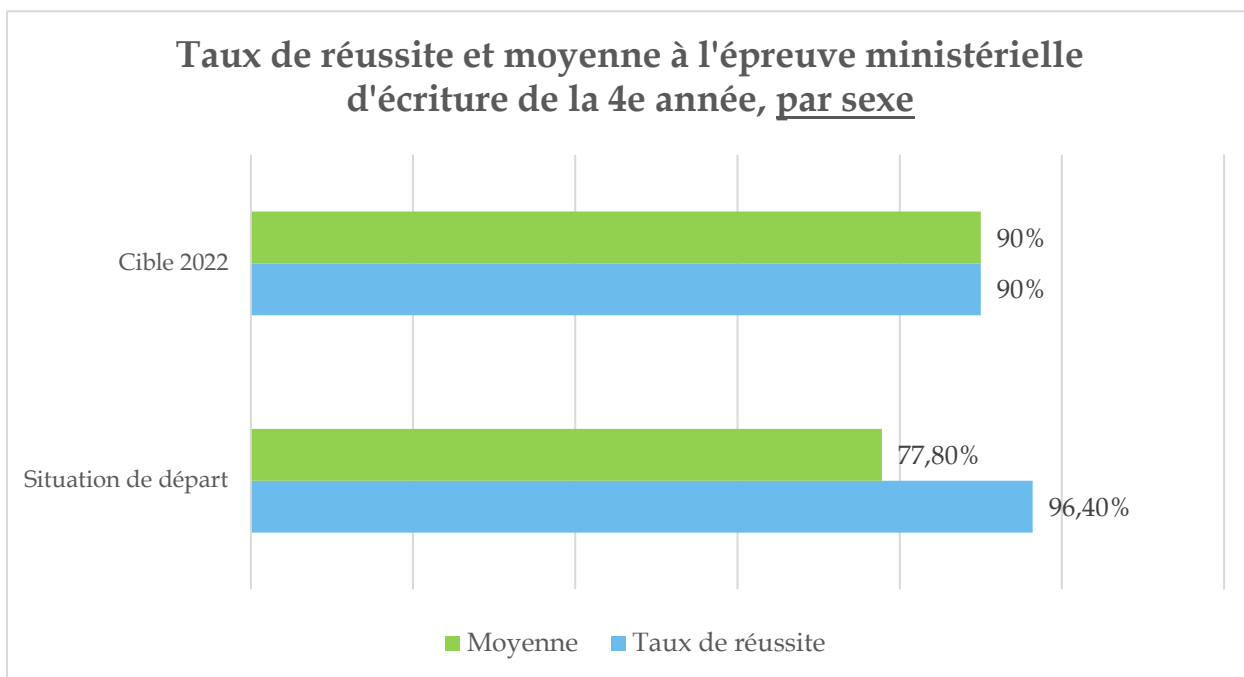
¹⁰ Année de référence : élèves en fin de cycle en 2016-2017

¹¹ Élève à risque : 69 % et moins au RFC ou sommaire, excluant les élèves en modification

Diminuer la proportion des élèves à risque 1^{er} cycle du Primaire



Objectif 1.4	<u>D'ici 2022, maintenir à 90 % et plus le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4^e année du primaire</u>	Situation de départ ¹² (%)	Cible 2022 (%)
Indicateur 1.4.1	Taux de réussite et moyenne à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4 ^e année, <u>par sexe</u> Taux de réussite : Moyenne :	96,4 77,8	90 % et plus ¹³



Avec une telle détermination, Podium a progressé au point où ses résultats ont été soulignés publiquement en fin d'année scolaire, sa super performance lui a permis d'accéder à toute la reconnaissance qu'elle souhaitait. Très satisfaite, très déterminée et appuyée par les superapprenants, les professeurs et tout le personnel de l'école, Podium sait qu'elle peut encore se surpasser et viser la plus haute marche du podium.

¹² Cohorte : 2016-2017

¹³ Politique de la réussite éducative : *D'ici 2030, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4^e année primaire, langue d'enseignement, dans le réseau public.*

Objectif 1.5	<u>D'ici 2022, rehausser les compétences en littératie de la population adulte du territoire</u>	Situation de départ	Cible 2022
Indicateur 1.5.1	Nombre d'offres d'accompagnement, de cours, de formations ou d'ateliers en développement des compétences en littératie auprès de la population	À documenter	À définir

Année 2018-2019 :

- Série de 5 ateliers offerts à la clientèle du Centre femmes aux plurielles ;
- 60 ateliers offerts dans le cadre de la mesure de littératie ;
- 6 ateliers offerts dans le cadre de la mesure de littératie familiale.

Les ateliers ciblent les familles de Charlevoix considérées comme étant défavorisées et comptant des enfants dont l'âge se situe entre 0 et 8 ans. Par ces projets, la CSDC veut accroître les compétences en littératie (lecture, écriture, numératie) des parents afin qu'ils puissent inculquer le plaisir de lire à leurs enfants en développant des techniques de lecture efficaces et dynamiques.

Ateliers thématiques gratuits de lecture dynamique parent-enfant

Le plaisir des livres, une page à la fois!

Animatrice Julia Rousset
Pour les familles avec enfants de 0 à 8 ans

Animation à partir d'un livre, bricolage, discussion avec animatrice

3 animations différentes, et pour chacune d'elles, un livre sera offert à tous les enfants présents

Une carte-cadeau d'une librairie sera remise aux parents ayant participé à 2 ateliers sur 3

CHARLEVOIX-EST :
Maison de la Famille de Charlevoix
37, rue Laure-Conan
La Malbaie
Quand : 29 janvier, 26 mars et 14 mai
16 h 30 à 18 h 30
(Un buffet froid vous sera offert)
POUR INSCRIPTION*
Marie-Pier au 418 665-3282 #214
maisonfa@charlevoix.net

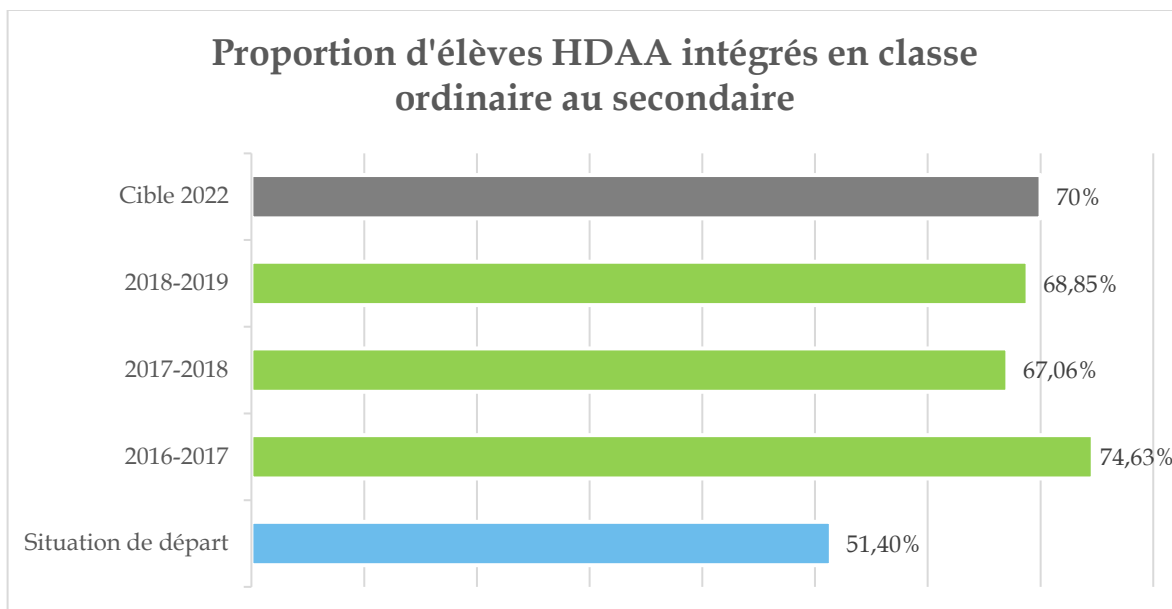
CHARLEVOIX-OUEST :
Espace Famille
Centre des Femmes de Charlevoix
595, rue Georges-Édouard-Tremblay
Baie-Saint-Paul
Quand : 26 février, 2 avril et 28 mai
16 h 30 à 18 h 30
(Un buffet froid vous sera offert)
POUR INSCRIPTION*
418 435-5752 | infos@cdfdc.org

*PLACES LIMITÉES | Date limite d'inscription : le mardi précédant chaque atelier.

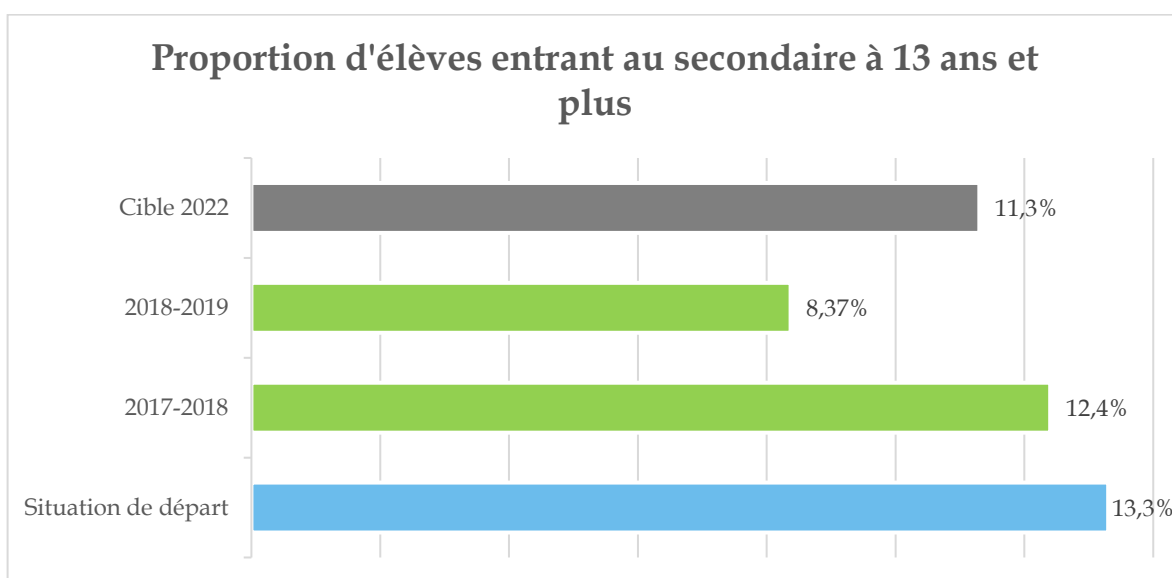
En collaboration avec



Objectif 1.6	<u>D'ici 2022, augmenter à 70 % la proportion d'élèves HDAA ayant accès à la classe ordinaire au secondaire</u>	Situation de départ (%)	Cible 2022 (%)
Indicateur 1.6.1 ¹⁴	Proportion d'élèves HDAA intégrés en classe ordinaire au secondaire Au secondaire :	51,4	70,0



Objectif 1.7	<u>D'ici 2022, diminuer à 11,3 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans et plus au secondaire</u>	Situation de départ (%)	Cible 2022 (%)
Indicateur 1.7.1 ¹⁵	Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans et plus	13,3	11,3



¹⁴ Cohorte 2015-2016 - MÉES : Portrait des statistiques ministérielles (octobre 2017). Indicateur de l'élève HDAA du MÉES : élève avec PI actif à l'entrée au secondaire.

¹⁵ Politique de la réussite éducative : D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.

Objectif 1.8	<u>D'ici 2022, offrir 60 minutes d'activité physique par jour à 75 % des élèves du primaire</u>	Situation de départ (%)	Cible 2022 (%)
Indicateur 1.8.1 ¹⁶	Proportion d'élèves au primaire ayant 60 minutes d'activité physique par jour	7,5	75

- La présence du programme *On bouge au cube!* se retrouve dans l'ensemble de nos écoles primaires ;
- Les écoles primaires ont toutes 20 minutes de récréation, deux fois par jour.

Objectif 1.9	<u>D'ici 2022, augmenter à 50 % la proportion d'élèves qui pratiquent 60 minutes d'activité physique par jour</u>
Indicateur 1.9.1	Proportion d'élèves au secondaire qui pratique 60 minutes d'activité physique par jour ¹⁷

Parmi les élèves de nos écoles secondaires :

- 59 % rencontrent les recommandations canadiennes d'au moins 60 minutes d'activité physique par jour.
- La Virée nordique, le cross-country et les journées d'activités hivernales sont tous des occasions qui permettent aux élèves de bouger. L'offre des activités parascolaires augmente le nombre d'élèves participant à différentes activités physiques.

¹⁶ Nombre d'élèves concernés/Total d'élèves au primaire

¹⁷ Source : Étude COMPASS. LA CIBLE NATIONALE : *D'ici 2027, augmenter d'au moins 10 % la proportion de la population qui fait au moins le volume recommandé d'activité physique pendant ses temps libres et, plus précisément, de 20 % pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans.*

Orientation 2 : Offrir un environnement inclusif, propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite

Objectif 2.1	<u>D'ici 2022, assurer des pratiques éducatives et pédagogiques de qualité, adaptées aux caractéristiques de la clientèle</u>
Indicateur 2.1.1 ¹⁸	Présence de projets spécifiques reliés au développement des compétences du 21 ^e siècle dans nos établissements.
Indicateur 2.1.2	Présence de projets faisant un usage créatif ¹⁹ du numérique dans les expériences d'apprentissage proposées aux élèves.
Indicateur 2.1.3	Présence de modalités d'accompagnement et de formation au personnel en lien avec l'usage créatif du numérique.

- L'ensemble des écoles et du centre de la CSDC mise sur de la formation et des offres d'expériences variées axées entre autres sur la technopédagogie.

La CSDC s'est dotée d'une stratégie numérique visant à former un citoyen à l'ère du numérique. Quatre orientations servent de toiles de fond à cette stratégie :

- **Un citoyen responsable** : qui vise à amener les élèves à prendre conscience que leur liberté d'expression comporte des contraintes et des obligations. Elle permet d'identifier les impacts des publications en ligne sur eux et les autres et d'explorer les règles, les codes et les normes qui entourent l'utilisation des médias sociaux et ainsi se construire une représentation de l'identité numérique qu'ils souhaitent développer.
- **Un citoyen compétent** : qui utilise des méthodes de travail efficaces en développant notamment ses connaissances des outils de communication numériques et ses compétences informationnelles. La stratégie vise également à sensibiliser l'élève aux traces qu'il laisse en ligne, à la notion de vie privée, à la sécurité en ligne et à l'adoption d'une gestion positive de l'utilisation saine du numérique.
- **Création d'expertise chez notre personnel** : notamment par la mise en place d'accompagnateurs numériques qui sont eux-mêmes des enseignants qui auront la mission d'accompagner leurs pairs dans l'utilisation du numérique en classe. La CSDC a également mis sur pied des offres de formation et de l'accompagnement pour répondre aux besoins des membres du personnel qui veulent s'initier aux technologies et les utiliser plus fréquemment.
- **Renforcer le système classe** : les enseignants pourront progressivement développer un esprit critique à l'égard de l'utilisation TIC, et réfléchir à des stratégies pédagogiques pour favoriser la motivation scolaire et l'émergence chez les élèves, de compétences indispensables à acquérir dans le contexte d'une société du savoir au 21^e siècle. En plus des aptitudes propres à une discipline, l'élève sera amené à développer des compétences comme la pensée critique, la résolution de problèmes, la communication, la collaboration, l'esprit d'entreprise et l'habileté à exploiter le potentiel des TIC. Ces qualifications susciteront chez l'élève un sens accru de l'entrepreneuriat, de la créativité et de l'innovation. Les enseignants doivent rendre les apprentissages numériques accessibles à tous, adapter leurs pratiques éducatives et pédagogiques aux capacités et aux caractéristiques de chacune et de chacun, notamment, des élèves ayant des besoins particuliers.

¹⁸ Plan stratégique du MÉES (objectif 4.1.2) : adaptation du Programme de formation afin d'intégrer les compétences du 21^e siècle en 2021-2022. En 2020, guide sur les compétences du 21^e siècle d'éducation populaire offert en formation générale aux adultes.

¹⁹ L'usage créatif du numérique fait référence ici à une solution jugée nouvelle, innovante et pertinente qui répond à une situation problème rencontrée lors de l'exercice de nos fonctions.

Objectif 2.2	<u>D'ici 2022, favoriser la mise en œuvre d'équipes collaboratives engagées dans l'ensemble de nos établissements²⁰</u>	Situation de départ	Cible 2022
Indicateur 2.2.1	Participation de la direction générale et de l'ensemble des directions d'école à des communautés de pratique	100 %	100 %
Indicateur 2.2.2	Nombre de communautés d'apprentissage professionnelles dans nos écoles	10 ²¹	25

En 2018-2019 :

- La direction générale et l'ensemble des directions d'école sont engagés dans des communautés de pratique ;
- Dix écoles ont des communautés d'apprentissage professionnelles.

Objectif 2.3	<u>Offrir aux élèves et au personnel un environnement empreint de bienveillance et de bien-être</u>
Indicateur 2.3.1	Proportion des élèves ayant un sentiment de sécurité et de bien-être

Note : Une réflexion est en cours afin de définir l'outil de mesure de cet indicateur.

Un sondage s'est tenu auprès des élèves par l'entremise des Services éducatifs. Au terme de ce sondage, nous pouvons affirmer que :

- 90 % des élèves de la CSDC se sentent en sécurité dans nos établissements ;
- 80 % des élèves de la CSDC ont répondu positivement à l'ensemble des questions portant sur la bienveillance.

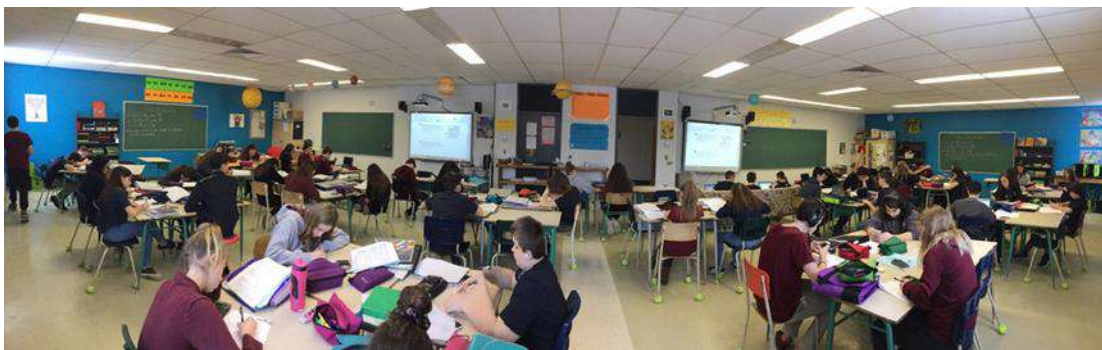
²⁰ La Commission scolaire de Charlevoix participe activement au déploiement du projet CAR depuis 2016 : <https://www.fondationchagnon.org/fr/que-soutenons-nous/reseaux/reseaux-en-cours/projet-car.aspx>

²¹ En 2017-2018.

Objectif 2.4	<u>Assurer la qualité des infrastructures et des équipements dans une perspective de soutien éducatif et de développement durable</u>	Situation de départ	Cible 2022
Indicateur 2.4.1	Proportion des bâtiments ayant un indice de vétusté jugé « satisfaisant » ²²	84 %	100 %

« Nos écoles, notre fierté »

- 16 bâtiments sur le territoire de Charlevoix ;
- Investissement moyen de 8 M\$ (5 dernières années) ;
- Une équipe engagée et un suivi rigoureux de l'entretien ;
- Des projets de plus en plus axés sur l'école du futur.



²² « Satisfaisant » équivaut à un indice de vétusté physique inférieur à 15 %

Orientation 3 : Mobiliser les acteurs afin de soutenir la réussite des apprenants

Objectif 3.1	<u>Renforcer la relation des milieux éducatifs avec les familles</u>	Situation de départ	Cible 2022
Indicateur 3.1.1	Élaboration d'un cadre de référence « école-famille »	Aucun cadre de référence	Présence d'un cadre de référence

- Des réflexions ont lieu présentement sur l'enjeu de la communication entre l'école et la famille ;
- Les travaux en lien avec l'élaboration d'un cadre de référence débiteront en 2020-2021.

Objectif 3.2	<u>Optimiser les partenariats afin de soutenir la réussite et de répondre aux besoins des élèves</u>	Situation de départ	Cible 2022
Indicateur 3.2.1	Participation active au Développement social intégré (DSI) de Charlevoix ²³ – Horizon 7 ans	Présent	Présent
Indicateur 3.2.2	Nombre d'ententes avec les partenaires communautaires	À documenter	À définir

« Charlevoix a besoin de tous ces acteurs pour se porter mieux.
Laissons à nos jeunes un territoire où il fait bon vivre et se réaliser ! »



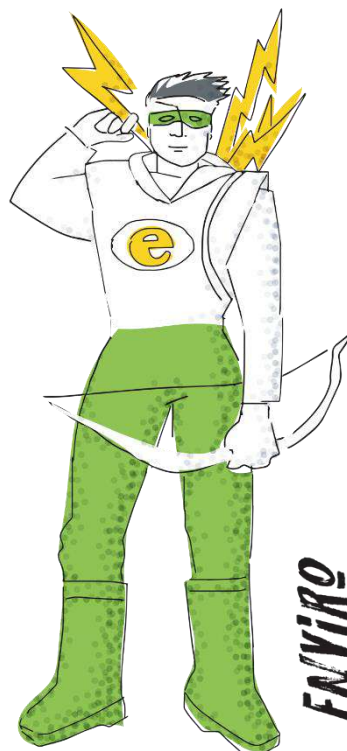
²³ DSI : <http://charlevoixsocial.ca/dsi/chantiers-actifs/#cnt>

RÉSULTATS RELATIFS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bien que les commissions scolaires ne soient pas assujetties à la Loi sur le développement durable, la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 intègre un chantier en éducation, lequel vise à encourager les milieux scolaires à adopter une démarche de développement durable.

Par conséquent, la CSDC a fait de l'écoresponsabilité une priorité à son plan d'engagement vers la réussite. Comme moyen, la CSDC prend l'engagement d'effectuer un virage vert concret, ordonné, global et économique par l'obtention de l'accréditation provinciale «ICI on recycle» pour l'ensemble de ses établissements.

En mars 2019, le Conseil des commissaires a octroyé un mandat d'accompagnement à la Réserve de la Biosphère de Charlevoix pour ce projet d'envergure de gestion des matières résiduelles. Les travaux terrain ont débuté en avril 2019 et se déclinèrent sur une période de douze mois.



Enviro est très impliqué à l'école et s'intéresse aussi de très près à l'environnement. Il habite la Réserve de la biosphère de Charlevoix et veille au bon usage de toute forme de ressources. Enviro a la chance de fréquenter une école qui se distingue notamment pour sa faible consommation énergétique et son émission GES. Avec l'appui des superapprenants, il veut laisser sa marque et vise la certification «ICI on recycle» pour réduire son empreinte écologique.

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

LA CSDC SE CLASSE AU 1^{er} RANG

CONSOMMATION : GJ/M ²	AU 1 ^{er} RANG SUR 69 CS
MOYENNE PROVINCIALE NORMALISÉE	0,639 GJ/M ²
MOYENNE CSDC NORMALISÉE	0,440 GJ / M ²
ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ANNUELLE	715 544 \$
DEPUIS 2007, INVESTISSEMENT DE	2 200 060 \$
DEPUIS 2007, ÉCONOMIE DE	4 560 587 \$
COÛT / BÉNÉFICE	2 200 060 \$



ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE DES COMMISSIONS SCOLAIRES EN KG CO²ÉQ./M² : 2^e
CS AVEC LE PLUS BAS TAUX D'ÉMISSION DE GES

DESCRIPTION DES OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE LA RÉPARTITION DES REVENUS

L'article 275 de la Loi sur l'instruction publique prévoit pour la commission scolaire une nouvelle obligation à l'effet de rendre publics les objectifs, principes et critères inhérents à la répartition des ressources financières, pour le budget de fonctionnement.

L'article 275 comprend trois (3) alinéas qui se lisent comme suit :

« La commission scolaire répartit entre ses écoles, ses centres de formation professionnelle et ses centres d'éducation des adultes, de façon équitable, en tenant compte des inégalités sociales et économiques et des besoins exprimés par les établissements, les subventions de fonctionnement allouées par le ministre, y compris la subvention de péréquation le cas échéant, le produit de la taxe scolaire et les revenus de placement de tout ou partie de ce produit, déduction faite du montant que la commission scolaire détermine pour ses besoins et ceux des comités de la commission scolaire. »

La répartition doit prévoir les montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement.

La commission scolaire doit rendre publics les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre ses établissements et les critères afférents à ces objectifs et principes ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant qu'elle retient pour ses besoins et ceux des comités de la commission scolaire. »

Objectifs

- | | |
|-------------------------------|---|
| Équité : | Assurer l'équité qui doit être appliquée dans la distribution des ressources financières. |
| Équilibre budgétaire : | Assurer l'équilibre budgétaire qui constitue pour la commission scolaire, l'environnement dans lequel se situe la répartition des revenus entre ses établissements et l'évaluation du montant qu'elle retient pour ses besoins et ceux des comités de la commission scolaire. |
| Marge de manœuvre : | S'assurer que la décentralisation des ressources financières aux établissements sera associée à la possibilité de contrôler les coûts pour les directions d'établissement, de faire des choix, donc elle doit permettre de générer une marge de manœuvre. Dans le cas contraire, la gestion financière est assumée de façon centralisée. Toutefois, ce dernier aspect n'exclut pas qu'une décision d'une direction d'établissement ayant pour effet de dégager une économie lui permette d'utiliser les sommes ainsi économisées en marge de manœuvres. |

Principes

Priorité au service éducatif à l'élève jeune et adulte ;

Répartition des ressources en tenant compte des services à dispenser selon les besoins particuliers des élèves jeunes et adultes ;

Autofinancement, pour le secteur des jeunes, de l'ensemble des dépenses prévues à l'enveloppe enseignante par les allocations et revenus correspondants sans affectation de la taxe scolaire, selon un mode de gestion financière centralisée ;

Autofinancement, pour les secteurs de la formation professionnelle et des adultes, des dépenses par les allocations et revenus correspondants, avec affectation de la taxe scolaire

équivalente à la subvention transférée dans la taxe pour la gestion des centres et des services, selon un modèle de gestion financière décentralisée ;

Financement des dépenses des autres domaines d'activités dans le respect des priorités et limites retenues aux prévisions budgétaires annuelles dans un mode de gestion financière mixte centralisée et décentralisée ;

Répartition des ressources a priori selon les effectifs scolaires prévus avec ajustement a posteriori selon les effectifs scolaires réels subventionnés ;

Reconnaissance de la notion de transférabilité, de façon générale ;

Imputabilité des gestionnaires en regard des budgets qui leur sont alloués ;

Comptabilisation centralisée de tous les revenus, sans égard à leur provenance, et de toutes les dépenses.

Critères

Respect : Des lois et règlements ;

Des orientations et normes des différents ministères et organismes ;

Des orientations et normes de la commission scolaire ;

Des règles budgétaires ;

Des conventions collectives.

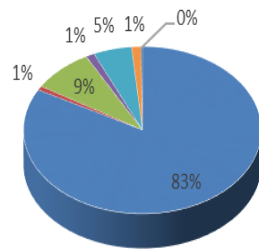
UTILISATION DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

États des résultats

Exercice clos le 30 juin 2019

	2018-2019	2017-2018
REVENUS		
Subventions du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur	42 082 442 \$	35 282 379 \$
Autres subventions et contributions	402 799 \$	740 863 \$
Taxe scolaire	4 243 297 \$	8 782 870 \$
Droits de scolarité	595 885 \$	183 034 \$
Ventes de biens et de services	2 648 587 \$	2 665 775 \$
Revenus divers	644 156 \$	679 777 \$
Amortissement des contributions liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	102 619 \$	97 097 \$
Total des revenus	50 719 785 \$	48 431 795 \$
CHARGES		
Activités d'enseignement et formation	20 655 384 \$	20 332 837 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (excluant gestion des écoles)	10 389 137 \$	8 969 855 \$
Activités de gestion des écoles et des centres	3 515 863 \$	3 334 922 \$
Services d'appoint	5 246 684 \$	5 055 867 \$
Activités administratives	3 119 264 \$	2 907 785 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	6 009 367 \$	5 999 778 \$
Activités connexes	2 139 336 \$	2 552 073 \$
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	56 614 \$	4 482 \$
Total des charges	51 131 649 \$	49 157 599 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(411 864) \$	(725 804) \$

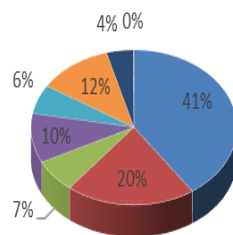
Sources de financement



- Subventions du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur
- Autres subventions et contributions
- Taxe scolaire
- Droits de scolarité incluant les revenus de particuliers et d'entreprises
- Ventes de biens et de services
- Revenus divers
- Amortissement des contributions liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

La commission scolaire tire ses revenus principalement des subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la taxe scolaire.

Charges par champs d'activités



- Enseignement et formation
- Soutien à l'enseignement et à la formation (excluant gestion des écoles)
- Gestion des écoles et des centres
- Services d'appoint
- Activités administratives
- Activités relatives aux biens meubles et immeubles
- Activités connexes
- Dépenses liées à la variation de la provision pour avantages sociaux

Les activités d'enseignement et de soutien à l'enseignement incluant la gestion des écoles représentent 70 % des dépenses totales.

Les dépenses de nature administratives se chiffrent à 7 %, soit 6 % du champ Activités administratives et 1 % du champ Gestion des écoles et des centres.

GESTION DE CONTRÔLE DES EFFECTIFS

Reddition relative à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs (LGCE)

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) (LGCE) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour. En vertu de l'article 20 de cette loi, la commission scolaire doit faire état de l'application des dispositions qui y sont prévues dans son rapport annuel.

Nombre d'heures travaillées, supplémentaires et rémunérées par catégorie d'emploi et nombre d'employés pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

		1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019			
		Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée
1	Personnel d'encadrement	54 818,00	0,00	54 818,00	37
2	Personnel professionnel	56 728,70	70,50	56 799,20	48
3	Personnel infirmier	0,00	0,00	0,00	0
4	Personnel enseignant	386 879,52	90,99	386 970,51	429
5	Personnel de bureau, technicien et assimilé	229 301,52	664,88	229 966,39	280
6	Agents de la paix	0,00	0,00	0,00	0
7	Ouvriers, personnel d'entretien et de service	40 864,03	772,80	41 636,82	45
8	Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0
Total		768 591,76	1 599,16	770 190,92	839

Le nombre d'employés par catégorie d'emploi est formé de tout employé ayant reçu une rémunération pour au moins 1 heure de travail au cours de la période visée. Ce nombre ne tient pas compte du fait que l'employé occupe un poste régulier ou non et comprend également les employés temporaires.

En août 2018, le Conseil du trésor a approuvé une demande de rehaussement du niveau d'heures rémunérées dont dispose le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'année financière 2018-2019. Ainsi, la cible pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 était de 800 637,24 heures rémunérées pour tenir compte des réinvestissements en éducation. La cible de la CSDC a donc été respectée.

Statistiques des employés par catégorie

Soutien	Professionnel	Enseignant	Cadre
223	39	311	29
Total : 602			

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICE

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1er juillet 2018 et le 30 juin 2019

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique	4	423 750,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	7	346 181,10 \$
Total des contrats de service	11	769 931,10 \$

RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Introduction

Présentation du bilan des interventions faites par le protecteur de l'élève au cours de l'année 2018-2019.

Réglementation

Le règlement de la CSDC sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents définit comme suit le rôle du protecteur de l'élève :

« De par sa fonction, le protecteur de l'élève reçoit et examine une plainte lorsque le plaignant est insatisfait de son examen par le responsable de l'examen des plaintes ou par le résultat de cet examen. Alors, il statue le bien-fondé de la plainte et, le cas échéant, propose au conseil des commissaires les correctifs qu'il juge appropriés. »



Jean Lajoie, protecteur de l'élève

Bilan de l'année scolaire 2018-2019

Pour l'année qui vient de se terminer, le protecteur de l'élève a eu à traiter trois dossiers qui n'ont pas nécessité de rencontre, mais seulement des appels téléphoniques auprès du plaignant. Chaque dossier est ensuite abordé avec la secrétaire générale, responsable du processus de gestion de plainte, pour l'analyse et le suivi. La plupart de ces dossiers se règlent normalement à ce niveau.

Voici d'ailleurs les étapes qui doivent être suivies de façon séquentielle si l'on veut en arriver à un règlement équitable.

Les étapes d'analyse d'une plainte sont les suivantes :

- Première étape : Prendre rendez-vous ou communiquer directement avec la personne concernée (enseignant, surveillant d'élèves, spécialiste ou autres) pour discuter afin de clarifier la situation ;
- Deuxième étape : Examen de la plainte au niveau de l'unité administrative concernée (école, centre ou service) ;
- Troisième étape : Examen de la plainte par le secrétariat général, responsable de l'examen des plaintes ;
- Quatrième étape : Demande d'intervention du protecteur de l'élève où, après analyse, le protecteur donne son avis sur le bien-fondé de la plainte par écrit au Conseil des commissaires.

Dans le cas des dossiers qui ont été soumis :

Aucun dossier n'a été soumis à une révision par le Conseil des commissaires.

Motifs invoqués pour l'ouverture des dossiers

En 2018-2019, voici les motifs examinés :

- Comportement d'un élève et la sécurité de l'école ;
- Problématique en lien avec la scolarisation à domicile ;
- Troubles de comportement.

Conclusion

Tous les dossiers ont été traités directement auprès de la secrétaire générale. Le protecteur de l'élève constate que le nombre de dossiers a diminué cette année.

À la suite du rapport déposé par la protectrice du citoyen, le gouvernement du Québec a déposé en chambre un projet de loi sur le rôle du protecteur de l'élève. Ce projet de loi apportait des changements quant à la nomination et au choix des candidats, à la durée du mandat ainsi qu'à la possibilité d'en appeler à la protectrice du citoyen, si la décision ne répondait pas aux attentes des parents. Ce projet de loi n'a pas évolué.

En guise de rappel, le protecteur de l'élève soutient qu'il ne faut jamais oublier que les parents sont les premiers intervenants dans l'éducation de leur enfant et que l'école demeure et demeurera toujours un lieu d'instruction et de socialisation.

Le protecteur de l'élève remercie particulièrement le personnel de la Commission scolaire de Charlevoix pour son excellent travail et sa promptitude dans la recherche de solutions face aux dossiers qui lui ont été soumis.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE PARENTS

Le Comité de parents est un organisme consultatif et il est formé exclusivement de parents. Les représentants et substituts du comité sont élus en assemblée générale des parents, avant le 30 septembre de chaque année (art. 47 LIP). La liste des représentants est la suivante :

ÉCOLES	REPRÉSENTANTS
ÉCOLE SECONDAIRE DU PLATEAU	M. Steve Therrien
CENTRE ÉDUCATIF SAINT-AUBIN	M. Sylvain Tremblay
L'ÉCHO DES TROIS MONTAGNES	M ^{me} Mélissa Bouchard
LES MARÉES MONTANTES	M ^{me} Annie Moisan
VALLÉEMONT	M ^{me} Isabelle Simard-Lavoie
LA ROSE-DES-VENTS	M ^{me} Margo Massé
REPRÉSENTANTE DU COMITÉ ÉHDAA	M ^{me} Marie-Pier Campagna

Le Comité de parents s'est réuni à cinq reprises en 2018-2019.

En plus des affaires courantes, parmi lesquelles s'inscrit le projet de promotion de la formation *Parent d'Ado... Une traversée*, les dossiers suivants ont fait l'objet d'une consultation :

- Les critères d'inscription 2019-2020 et ajouts aux critères d'inscription pour la maternelle 4 ans ;
- Les actes d'établissements 2019-2020 ;
- Le plan triennal de répartition et destination des immeubles 2019-2022 ;
- Le rapport annuel 2017-2018 ;
- Les règles budgétaires 2019-2020 ;
- Le budget 2019-2020 ;
- La présentation du contenu de l'éducation à la sexualité par madame Sophie Bernier, conseillère pédagogique ;
- La Politique sur la sécurité de l'information ;
- Les formations offertes aux parents pour l'année 2019-2020 ;
- Adoption d'une résolution en faveur de la gouvernance publique de l'école.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE

La commission scolaire doit instituer un comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).

Ce comité est composé : de parents de ces élèves, désignés par le comité de parents ; de représentants d'enseignants, des membres du personnel professionnel non enseignant et des membres du personnel de soutien, désignés par les associations qui les représentent auprès de la commission scolaire et choisis parmi ceux qui dispensent des services à ces élèves ; de représentants des organismes qui dispensent des services à des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, désignés par le conseil des commissaires après consultation de ces organismes ; d'un directeur d'école désigné par le directeur général. Le directeur général ou son représentant participe aux séances du comité, mais il n'a pas le droit de vote (art. 185 LIP).

La liste des représentants est la suivante :

MEMBRES PARENTS	MEMBRES DU PERSONNEL DE LA CSDC
M ^{me} Marie-Pier Campagna	M ^{me} Marie-Kim Bouchard-Ouellet Représentante du personnel enseignant
M. Mathieu Hamel	M ^{me} Julie Dion Représentante du personnel enseignant
M ^{me} Stéphanie Méreanu	M ^{me} Christina Gagnon-Houde Représentante du personnel professionnel
M ^{me} Sophie Provencher	M ^{me} Chantal Deblois Représentante des directions d'école et de centre
M ^{me} Geneviève Brassard	M ^{me} Marie-Claude Lévesque Représentante du personnel de soutien
M ^{me} Barbara Ménard	MEMBRE REPRÉSENTANT LA DIRECTION GÉNÉRALE
M ^{me} Viviane Cloutier	M. Martin Morasse Coordonnateur des Services éducatifs
	MEMBRE REPRÉSENTANTE DES PARTENAIRES
	Mme Patricia Guay Représentante du CIUSSS de la Capitale-Nationale

Le Comité consultatif des services aux EHDA s'est réuni à quatre reprises en 2018-2019.

En plus des affaires courantes, les dossiers suivants ont fait l'objet d'une consultation :

- La présentation du budget 2018-2019 par madame Stéphanie Marcotte, directrice des services financiers ;
- Le mandat du comité consultatif ;
- La présentation de la clientèle EHDA ;
- Le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) par madame Martine Vallée, directrice générale ;
- Les modèles de plan d'intervention ;
- Les critères de répartition des ressources en orthopédagogie, orthophonie, psychologie, psychoéducation ;
- Le programme « *Thérapie assistée par le cheval* » ;
- Les présentations des classes d'adaptation scolaire et de ses modes de fonctionnement par madame Marie-Claude Lévesque, technicienne en éducation spécialisée et madame Claudine Fillion, enseignante.

COMITÉS DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Comité de vérification

Le comité de vérification a tenu quatre rencontres: 2 octobre 2018, 4 décembre 2018, 2 avril 2019 et 4 juin 2019.

Les sujets suivants ont été étudiés par le Comité de vérification :

- États financiers du 30 juin 2018 ;
- Budget amendé 2018-2019 ;
- Modifications des indices de milieu socio-économique (IMSE) des établissements ;
- Suivi du plan d'action suite au rapport du Vérificateur général du Québec sur le financement des commissions scolaires et gestion de leurs frais d'administration ;
- Nouveautés aux règles budgétaires 2019-2020 ;
- Orientations budgétaires 2019-2020 ;
- Organisation scolaire 2019-2020 ;
- Maternelle 4 ans : besoins en financement ;
- Frais chargés aux parents ;
- Budget 2019-2020 ;
- Répartition des mesures décentralisées aux établissements 2019-2020 ;
- Recommandation du Comité de répartition des ressources ;
- Entente services bancaires 2019-2021 ;
- Politique sur les frais de déplacement.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines a tenu trois rencontres: 2 octobre 2018, 4 décembre 2018 et 2 avril 2019.

Les sujets suivants ont été étudiés par le comité des ressources humaines :

- Politique sur les drogues et l'alcool ;
- Mandat d'optimisation du travail des secrétaires ;
- Négociation personnels enseignant, soutien et professionnel ;
- Climat de travail ;
- Plainte d'harcèlement ;
- Trousse sur la civilité ;
- Avis juridique : pénurie de main-d'œuvre.

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique a tenu quatre rencontres: 2 octobre 2018, 4 décembre 2018, 2 avril 2019 et 14 mai 2019.

Les sujets suivants ont été étudiés par le comité de gouvernance et d'éthique :

- Prolongation du mandat du protecteur de l'élève ;
- Politique sur la sécurité de l'information ;
- Politique sur la divulgation des actes répréhensibles ;
- Politique sur la disposition des biens de la commission scolaire ;
- Action collective : frais chargés aux parents ;
- Modifications à la politique relative à la vidéosurveillance dans les immeubles et le transport scolaire.